



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demouque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 13 juin 2025

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS
04 32 44 89 31
l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°25-32

Objet : Nombre de postes ouverts à la promotion interne

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est limité par des quotas, définis par les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés. Il est calculé par le CDG 84 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale, la **règle de droit commun** pour le calcul des postes ouverts au titre de la promotion interne est la suivante : dans chaque cadre d'emplois concerné, **1 poste est ouvert au titre de la promotion interne pour 2 recrutements de fonctionnaires** intervenus depuis la parution de la précédente liste d'aptitude (mutation, détachement, intégration directe, recrutement après concours, titularisation d'un agent en situation de handicap). Il s'agit de la **règle du « 1 pour 2 »**.

Le nombre de postes ouverts peut également être calculé en appliquant les **clauses de sauvegarde** suivantes :

- **application de la règle du « 1 pour 2 » à 8% de l'effectif du cadre d'emplois concerné** (fonctionnaires en activité ou en détachement, agents contractuels de droit public en CDI)
- lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à une promotion interne n'a pas été atteint pendant une période de 2 ans, mais qu'au moins 1 recrutement dans le cadre d'emplois est intervenu, 1 poste peut être ouvert.

Pour chaque cadre d'emplois accessible par la voie de la promotion interne, le mode de calcul le plus avantageux est retenu.

Vous trouverez, en annexe à la présente circulaire, le nombre de postes ouverts à la promotion interne au 13 juin 2025. Ce nombre pourra varier jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Vos conseillères du Pôle Appui aux collectivités se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



Estimation des postes ouverts à la promotion interne au 2 août 2024

FILIERE	GRADE(S)	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
ADMINISTRATIVE	Attaché	12
	Rédacteur avec et sans examen professionnel + rédacteur principal 2 ^e classe	15
	Rédacteur (PI dérogatoire dédiée aux secrétaires de mairie)	Pas de quota
TECHNIQUE	Ingénieur	5
	Technicien + Technicien principal 2 ^e classe	14
	Agent de maîtrise avec examen professionnel	57
	Agent de maitrise sans examen professionnel	Pas de quota
SOCIALE	Conseiller socio-éducatif	0
CULTURELLE	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	2
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	11
	Conservateur du patrimoine	0
	Attaché de conservation du patrimoine	0
	Bibliothécaire	0
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques + Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	1
POLICE MUNICIPALE	Directeur de Police Municipale	0
	Chef de service de Police Municipale avec et sans examen professionnel	1
SPORTIVE	Conseiller des APS	0
	Educateur des APS + Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	26
ANIMATION	Animateur + Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2